

Saint-Vaast-la-Hougue épinglé pour sa gestion



Dans sa synthèse, la Chambre des comptes (CRC) décrit « **une situation financière très tendue** » pour la commune « **déjà fortement endettée** ». Elle incite la commune « à prioriser ses investissements et à engager une réelle maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. »

En effet, de 2011 à 2014, ces dernières ont progressé de 9,71 % alors que les recettes n'ont augmenté que de 3,87 %. Résultat : « **Il en résulte une dégradation des résultats annuels d'exercice.** » Le maire, Jean Lepetit, déclare à ce sujet. « **Depuis deux ans, on rationalise.** »

Charges de personnel en hausse

Pour ce qui est des charges de personnel, elles ont évolué de 9,8 % dans le même temps. En coût net pour la collectivité, ce poste de dépense est passé en trois ans, de 673 116 € à 742 821 €. Conséquence : la capacité d'épargne s'est fortement réduite. Elle est passée de près de 290 000 € en 2012 à un peu moins de 84 000 € en 2014. L'explication du maire : « **Nous avons eu des dépenses imprévues comme la réfection du réseau fluvial.** » Pour l'avenir, la Chambre régionale des comptes évalue les investissements à « **868 108 € avec de nouveaux emprunts.** » « **Les ratios financiers, déjà dégradés, en seront affectés.** » Sans compter que « **la reprise du déficit du port sur cinq ans, soit 136 000 € par an, va aussi peser jusqu'en 2018.** » D'où ses recommandations à la commune « **d'élaborer un plan pluriannuel d'investissements** », de « **maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'optimiser ses recettes.** » « **Nous serons vigilants** », promet Jean Lepetit.